

PROCES-VERBAL

de l'assemblée paroissiale du mercredi, 30 novembre 2022, 20h00
à la salle paroissiale de Morat

Présences:

Présidence	Elsbeth Fiedler, présidente du Conseil paroissial
Procès-verbal	Zita Schroeter, administratrice
Personnes présentes	49 personnes selon la liste de présences ¹
Ayant droit au vote	42 personnes
Non ayant droit	7 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

La présidente de la paroisse Elsbeth Fiedler salue les personnes présentes à l'assemblée budgétaire et en particulier notre prêtre André Ouédraogo, curé modérateur, Thomas Perler, ancien curé, et le Père Anicet, qui travaille dans la paroisse depuis peu de temps, tout comme les autres membres de l'équipe pastorale, l'ancien président Suso Bühlmann, respectivement les anciens membres du Conseil paroissial ainsi que Antoinette Gumy, présidente de la Caecilia, et les membres de la Commission financière, MM Hans Zürcher, Walter Dürr et Roland Baechler. Elle mentionne ensuite les personnes qui se sont excusées². L'assemblée se déroule en allemand et en français.

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 du règlement des paroisses (RP) du 1^{er} février 2003 :

- dans le bulletin de la paroisse no 11, novembre 2022
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site Internet de la paroisse: www.paroisse-morat.ch
- dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 46 du 18 novembre 2022

L'ordre du jour, le procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 5 mai 2022 et le budget de l'exercice 2023 ainsi que le budget des investissements 2023 ont été mis à disposition au secrétariat paroissial et sur le site internet de la paroisse.

Discussions/remarques

Aucune.

La présidente ouvre l'assemblée.

Ensuite elle passe la parole au Père Anicet pour la prière d'ouverture de cette assemblée.

C Scrutateurs et cercle des électrices et électeurs

Elsbeth Fiedler propose Suso Bühlmann et Charles-Albert Egger comme scrutateur, ceux-ci acceptent cette charge et sont élus par l'assemblée.

Elsbeth Fiedler fait compter le nombre de personnes ayant le droit de vote. Au moment du comptage, 38 personnes ayant le droit de vote sont présentes.

D Ordre du jour

EF informe que le conseil paroissial a demandé le 4 mars 2021 à IB-Murten une offre pour le raccordement des immeubles paroissiaux de Morat au réseau de chauffage à distance.

L'offre d'IB-Murten est arrivée le 7 novembre 2022 (au moment où l'invitation à l'assemblée paroissiale était déjà publiée et le budget déjà adopté par le conseil paroissial et la commission des finances).

¹ Liste des présences, partie intégrante du pv, annexe 1

² Liste des excusés, partie intégrante du pv, annexe 2

La paroisse doit décider d'ici fin février 2023 si l'église paroissiale, la cure et l'ancienne école/maison des sœurs doivent être raccordés au réseau de chauffage urbain.

Comme la décision pour ou contre un raccordement au chauffage à distance doit être prise avant la prochaine assemblée paroissiale ordinaire et que le conseil paroissial souhaite éviter une assemblée extraordinaire, le conseil paroissial propose d'ajouter le point "Raccordement des immeubles paroissiaux au réseau de chauffage à distance" à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présenterait donc désormais comme suit :

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 29 avril 2021
2. **Raccordement des immeubles paroissiaux au réseau de chauffage à distance**
3. Budget 2023
 - a. Budget du compte courant
 - b. Budget des investissements
4. Mot du curé modérateur
5. Divers

Les personnes présentes ayant le droit de vote approuvent la proposition du conseil de paroisse de compléter l'ordre du jour avec 0 voix contre et 3 abstentions.

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 5 mai 2022

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 5 mai 2022 a été mis à la disposition des paroissiens sur le site internet de la paroisse ainsi qu'à l'assemblée, pour consultation et n'est donc pas lu (art. 24, al. 2, litt. a et c du RP).

Discussions/remarques

Aucune.

Proposition

Elsbeth Fiedler propose à l'assemblée d'accepter ledit procès-verbal du 5 mai 2022.

Décision

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. La présidente adresse ces remerciements à la rédactrice Barbara Tschan.

2. Raccordement des immeubles paroissiaux au réseau de chauffage à distance

Elsbeth Fiedler informe, au moyen d'une courte présentation Powerpoint, de l'intention du conseil de paroisse de raccorder les immeubles paroissiaux au réseau de chauffage à distance d'IB-Murten.

Actuellement, l'église et la cure sont chauffées par un chauffage à pellets (année de construction 2001, installation d'une chaudière plus grande en 2005), l'ancienne école/maison des sœurs par un chauffage au mazout (année de construction inconnue, remplacement du ballon à eau chaude en 2008). Le chauffage au mazout, en particulier, est en mauvais état en raison de son ancienneté et est en outre peu écologique.

Les coûts annuels pour le chauffage (carburants et entretien, mais sans amortissement) ont oscillé entre CHF 18'000 et CHF 28'200 au cours des sept dernières années, en fonction du coût des réparations, avec une tendance à la hausse en raison de l'âge croissant des chauffages et du prix élevé de l'énergie.

L'année prochaine, les coûts devraient s'élever à CHF 30'100 (prix de l'énergie calculés sur la base des prévisions de prix des fournisseurs d'énergie [IB-Murten et BestPellet, Dürdingen] et frais d'entretien calculés avec une valeur moyenne des sept dernières années).

Les frais de raccordement sont proposés par IB-Murten pour un montant de CHF 77'361.15. Sur ce montant, CHF 44'050.07 seront payables par acompte en 2023. Selon les indications d'IB-Murten, l'achat de chaleur aura lieu au plus tôt en 2024. En plus des frais de raccordement à payer à IB-Murten, d'autres frais seront à prévoir (installations électriques, démontage et réinstallation de chauffe-eaux, travaux de plâtrerie et de peinture, direction des travaux, etc.) pour un montant de CHF 117'000, de sorte que l'investissement prévu pour le passage au chauffage urbain s'élève à CHF 194'361.

Selon l'offre d'IB-Murten, les coûts annuels s'élèveront à CHF 32'715.70 (calculés avec un prix de l'énergie de 0,1095 CHF/kWh).

Le raccordement au réseau de chauffage urbain n'entraînera donc pas forcément une baisse des coûts, mais la solution offre de nombreux avantages par rapport à la situation actuelle :

- Économie de 12'250 litres de mazout par an (= 24,5 tonnes de CO₂)
- Indépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz naturel
- IB-Murten ne peut pas fixer les prix arbitrairement à cause de l'indexation
- matière première renouvelable et locale (70 % du bois pousse dans un rayon de 20 km, 30 % dans un rayon de 40 km)
- allègement de la charge de travail du concierge, car la solution ne nécessite pas d'entretien.
- espaces libérés, car il n'y a plus besoin de chaudières et de réservoirs etc.

Elsbeth Fiedler informe que le vote sur le raccordement des immeubles paroissiaux au réseau de chauffage à distance aura lieu dans le cadre de l'approbation du budget des investissements (point 3.b de l'ordre du jour), où l'affaire pourra également être discutée.

La discussion suivante s'engage spontanément à ce stade :

Hans Zürcher fait remarquer qu'un spécialiste, German Imoberdorf, est présent et qu'il serait judicieux qu'il s'exprime sur le chauffage à distance, car les paroissiens des communes extérieures à Morat ne connaissent peut-être pas tous le réseau de chauffage à distance.

Mathias Stauffacher explique le principe du chauffage à distance.

Vasco Guerini dit que le chauffage à distance est certainement une bonne solution, mais se demande pourquoi on n'attend pas la fin du cycle de vie des chauffages existants avant de passer au chauffage à distance.

Mathias Stauffacher répond que c'est le bon moment, car la paroisse peut bénéficier de subventions du canton.

EF ajoute que, conformément à l'ordonnance sur la protection de l'air du 18 avril 2018, l'installation de chauffage au bois devrait être équipée d'un accumulateur de chaleur de 2'500 litres. La paroisse a certes un délai pour cela jusqu'en septembre 2031, mais il y a toujours des problèmes avec le chauffage. Le raccordement au chauffage à distance serait une solution propre pour les trois immeubles et, en outre, les anciens chauffe-eaux électriques pourraient être éliminés et l'eau chaude également chauffée par le chauffage urbain.

ZS ajoute qu'au moins le chauffage au mazout est effectivement en fin de vie. Les techniciens en chauffage font régulièrement remarquer que le chauffage est très vieux, qu'il fuit donc déjà à différents endroits et que le risque de pannes est de plus en plus grand.

Arianna Mariano demande si la paroisse a également examiné des alternatives au chauffage urbain.

Jacques Moser répond que German Imoberdorf, en tant que chef de projet pour le raccordement au chauffage à distance, a examiné les différentes possibilités, mais qu'aucune des autres possibilités raisonnables de production de chaleur n'entre en ligne de compte pour la paroisse. Pour des raisons légales, il n'est plus possible d'installer à nouveau un chauffage au mazout. L'installation de pompes à chaleur à air serait difficile, car les bâtiments sont classés monuments historiques ; une installation de sondes géothermiques avec pompe à chaleur serait coûteuse (environ CHF 450'000), et nécessiterait en outre des expertises géologiques complexes pour vérifier si le forage de sondes géothermiques est possible et efficace sur le site de la paroisse.

German Imoberdorf prend la parole. Il décrit brièvement l'histoire de la création du réseau de chauffage à distance à Morat et affirme que le raccordement à ce réseau est clairement la solution la meilleure et la plus recommandable pour la paroisse. Les coûts initiaux (investissements) sont nettement inférieurs à ceux d'autres solutions. De plus, la consommation d'électricité serait massive, en particulier dans le cas d'une pompe à chaleur air-air, car les bâtiments ne sont pas suffisamment isolés, entre autres. Il recommande de commander le raccordement dès maintenant. A partir du moment où le raccordement est effectué (vers 2024), on dispose de cinq ans pour obtenir effectivement de la chaleur. Cela signifie que l'on peut aussi raccorder d'abord le bâtiment de l'ancienne école/maison des sœurs (à partir de 2024), qui est chauffé au mazout, et l'église et la cure (chauffage aux pellets) seulement plus tard, si le chauffage aux pellets fonctionne encore sans problème. Le chauffage au mazout n'est plus efficace et surtout, il n'est plus écologique.

Dominik Koch demande pourquoi le budget ne mentionne que CHF 10'390 pour le compte **394.312 Eau Energie Matériel de chauffage**, alors que les frais de chauffage sont beaucoup plus élevés selon la présentation Powerpoint.

Zita Schroeter répond que les frais de chauffage sont répartis sur différents comptes. Les consommables pour le chauffage de l'église sont comptabilisés dans le domaine **394 Eglise et lieux de culte** sur le compte

394.312.00 Chauffage eau électricité St-Maurice, les frais d'entretien pour le chauffage de l'église dans le même domaine sur le compte **394.314.00 Entretien St-Maurice**. Les consommables pour le chauffage de la cure et de la maison l'ancienne école/maison des sœurs sont comptabilisés dans le domaine **942 Autres immeubles** sur le compte **942.312.00 Eau énergie chauffage cure** ou **942.312.01 Eau énergie chauffage ancienne école/maison des sœurs**, les frais d'entretien sur les comptes d'entretien analogues. Les chiffres indiqués dans la présentation Powerpoint ont été extraits des différents comptes.

3. Budget 2023

Elsbeth Fiedler passe la parole au conseiller paroissial Jacques Moser pour les explications sur le budget 2023. Le budget 2023³ est disponible sur les tables. Jacques Moser remercie l'équipe pastorale, le conseil de paroisse et l'administratrice Zita Schroeter pour les travaux effectués dans le cadre du processus budgétaire. Grâce aux efforts conjugués, il a été possible de présenter un budget presque équilibré.

a) Budget compte courant

En guise d'introduction à son exposé sur le budget du compte courant 2023, Jacques Moser constate que celui-ci prévoit des dépenses de CHF 2'000'995 et des recettes de CHF 1'998'680, soit un excédent de dépenses de CHF 2'315.

Les chiffres du budget sont visibles d'une part dans les copies distribuées et d'autre part de manière moins détaillée sur la présentation Powerpoint⁴.

Jacques Moser commente en particulier les points suivants :

- La dernière compensation du renchérissement sur les salaires des employés de la paroisse a été accordée en 2012. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie depuis lors, le conseil paroissial a décidé d'accorder aux collaborateurs de la paroisse une compensation du renchérissement de 4% pour 2023. L'augmentation de la masse salariale entraîne une hausse correspondante des cotisations aux assurances sociales.

En ce qui concerne les salaires des aumôniers laïcs, l'accord sur les conditions de travail des aumôniers laïcs employés au service de l'Eglise catholique romaine du canton de Fribourg prévoit que le salaire soit augmenté en règle générale au début de chaque année dans la même proportion que l'augmentation de l'indice au 30 juin de l'année précédente, sous réserve de l'approbation des budgets de la CEC et de la CMP par l'assemblée de la corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg. L'adaptation annuelle correspondante de la masse salariale est prise en compte dans le budget paroissial.

La rémunération des prêtres est réglée par le statut financier des prêtres du diocèse de LGF. Pour une adaptation des salaires des prêtres, le statut financier devrait être adapté par l'évêque.

- Sur la base de la situation actuelle, les montants budgétaires pour les frais d'énergie ont été augmentés. Cela concerne d'une part le prix du mazout, et d'autre part le prix des granulés de bois pour le chauffage à pellets de l'église et de la cure va également augmenter. Le fournisseur a résilié le contrat précédent, qui prévoyait un prix fixe par m3 de pellets, car il n'est plus en mesure de garantir des prix fixes compte tenu de la hausse des prix du bois.

- Les modifications apportées l'année dernière dans le domaine de l'informatique paroissiale (infrastructure, assistance, site web) ont porté leurs fruits, les dépenses informatiques ont baissé comme prévu grâce aux adaptations et des coûts moins élevés peuvent donc être prévus pour le budget 2023.

- En 2023, des élections du conseil paroissial auront lieu comme mentionné. Pour le cas où les membres du conseil ne seraient pas élus tacitement et qu'une élection aux urnes devait être organisée, un montant de CHF 5'500 a été prévu, car dans ce cas, des listes électorales devront être imprimées et envoyées à tous les paroissiens.

Questions/remarques

Daniel Gumy demande dans quel domaine budgétaire les coûts pour les élections du conseil paroissial ont été budgétisés.

Zita Schroeter répond qu'ils sont compris dans le domaine **010.300 Organes paroissiaux et commissions**, dans le groupe de comptes **010.318 Prestations de service et primes d'assurance** (compte **010.318.00 Frais de convocation**).

³ Budget compte courant 2023 et budget des investissements 2023, partie intégrante du pv, annexe 3

⁴ Présentation PowerPoint, partie intégrante du pv, annexe 4

b) Budget des investissements

Le seul investissement prévu pour l'année 2023 est le raccordement des immeubles paroissiaux au réseau de chauffage à distance ou le paiement d'un acompte à cet effet, car les autres coûts n'interviendront qu'en 2024. Les informations à ce sujet ont été présentées au point 2 de l'ordre du jour.

Jacques Moser précise ici que le montant de l'acompte sera prélevé sur le fonds Eglises et immeubles.

Avant que Jacques Moser ne donne la parole au président de la commission des finances pour la présentation du rapport des réviseurs, l'assemblée demande la parole :

André Soares Fonseca demande si les coûts de CHF 5'500 pour l'impression d'un éventuel matériel électoral pour l'élection du conseil paroissial figurent sous le groupe de comptes **010.318**.

Jacques Moser répond par l'affirmative.

Véronique El-Khoury annonce qu'elle souhaite faire une requête. Elle trouve que c'est une bonne chose que l'équipe pastorale souhaite organiser plus d'activités sur la place de rencontre. Elle demande d'augmenter le montant du budget sur le compte **390.313.06 Apéros et invitations** de CHF 1'000 à CHF 3'500, afin de disposer de suffisamment de moyens financiers pour cela.

Hans Zürcher répond que le montant de CHF 1'000 n'est pas assez pertinent pour une demande de modification du budget, d'autant plus que le conseil de paroisse a la liberté d'approuver de sa propre compétence des dépassements de budget jusqu'à CHF 10'000 pendant l'année comptable.

Mathias Stauffacher ajoute que le montant sur le compte pour les apéros a déjà été augmenté par rapport aux années précédentes et que cette question a déjà été discutée avec l'équipe pastorale. Le conseil de paroisse ne veut pas de montants indéterminés dans le budget et s'oppose à ce que de telles "réserves" soient prévues sur des comptes, car le budget serait gonflé de manière absurde si des réserves étaient prévues partout en cas de besoin. Selon lui, le budget est là pour les choses prévues. En cas d'imprévus au cours de l'année, des demandes de financement peuvent être soumises à tout moment au conseil de paroisse.

André Soares Fonseca répond qu'il ne s'agit pas d'une réserve dans ce cas.

Mathias Stauffacher explique qu'il faut soit refuser le budget, soit faire une proposition pour l'année suivante.

André Soares Fonseca ne comprend pas pourquoi on ne peut pas voter sur la requête.

Mathias Stauffacher répond que l'assemblée budgétaire n'est pas le lieu pour voter sur des postes individuels.

Jacques Moser ajoute qu'il faut faire une pesée d'intérêts pour savoir s'il vaut vraiment la peine de refuser un budget parce que le montant d'un compte individuel ne correspond pas à la vision de l'assemblée.

André Soares Fonseca fait remarquer que dans le domaine **391.318 Catéchèse et formation** de la pastorale des jeunes, les montants ont été fortement réduits par rapport aux années précédentes. Il souhaite donc proposer deux modifications :

- Augmenter le budget de l'aumônerie des jeunes d'un montant de CHF 1'500 pour des projets spontanés. Selon André Soares Fonseca, il est nécessaire pour le travail avec les jeunes de pouvoir réagir spontanément, car tout ne peut pas toujours être planifié à l'avance.

- Il demande que le montant de CHF 2'000 pour le festival des jeunes à Medjugorje soit réintégré dans le budget, car le festival est une expérience importante pour le développement spirituel d'un jeune.

Si ces deux montants ne devaient pas être réintroduits dans le budget, il recommanderait de le rejeter.

Jacques Moser passe la parole à Hans Zürcher, président de la commission des finances.

Hans Zürcher lit le rapport des réviseurs de la commission des finances sur les budgets *Compte courant et Investissements* en allemand⁵, Walter Dürr lit le rapport en français⁶. Les réviseurs recommandent l'adoption des budgets *Compte courant et Investissements* par l'assemblée paroissiale. Hans Zürcher rappelle qu'il s'agit notamment de libérer l'acompte pour le raccordement au chauffage à distance, que la commission des finances soutient.

Comme des jeunes sont entrés dans la salle pendant l'assemblée, le conseil de paroisse contrôle encore une fois le nombre de votants. Comme les votants et les non-votants sont mélangés dans les rangs et que le nombre

⁵ Rapport de la commission financière de l'assemblée budgétaire de la paroisse catholique de Morat du 30 novembre 2022 en allemand, partie intégrante du pv, annexe 5

⁶ Rapport de la commission financière de l'assemblée budgétaire de la paroisse catholique de Morat du 30 novembre 2022 en français, partie intégrante du pv, annexe 6

d'inscriptions sur la liste de présence ne correspond pas à celui compté par les scrutateurs, la situation est un peu confuse. Finalement, toutes les personnes inscrites sur la liste de présence sont appelées par leur nom et on leur demande si elles sont membres de la paroisse ou non. Le nombre de votants s'élève donc à 43.

Claude Schreiber prend la parole et demande ce qui se passerait si le budget était rejeté. Et il demande s'il est vraiment pragmatique de rejeter le budget. Il est d'avis qu'on devrait pouvoir le résoudre autrement. Les jeunes ont présenté de bonnes idées et il devrait être possible de trouver une autre solution que le refus du budget.

EF confirme que le budget reste tel qu'il est.

Claude Schreiber suggère d'organiser un vote consultatif. Si celui-ci montrait qu'une majorité des personnes présentes approuve les propositions, cela donnerait quand même un signal au conseil de paroisse.

EF répond qu'il est important de respecter le budget. S'il est dépassé, il faut le justifier, car la commission des finances examine les comptes.

Daniel Gumy constate qu'il y a plus de participants à cette assemblée de paroisse que d'habitude et que c'est une bonne chose.

Thomas Perler se prononce également en faveur d'un vote consultatif.

Jacques Moser conclut en disant que le conseil de paroisse a entendu que des personnes ont exprimé des souhaits. Le conseil de paroisse a la compétence d'attribuer des fonds également en cours d'année. Il est donc possible de faire des propositions à tout moment. Il propose de voter le budget.

Proposition

Jacques Moser demande à l'assemblée d'approuver *le budget du compte courant* tel que présenté par le Conseil de paroissial.

Décision

L'assemblée rejette le budget du compte courant 2023 par 20 voix contre 19 (et 3 abstentions). Le budget 2023 est donc rejeté en l'état.

Proposition

Jacques Moser demande à l'assemblée d'approuver *le budget des investissements* comme présenté.

Décision

Le *budget des investissements* 2023 est adopté par 29 voix contre 12 (0 abstention).

Elsbeth Fiedler donne parole à Abbé André.

4. Mot du curé modérateur

L'abbé André récite un texte méditatif sur le thème de l'Avent dans l'ambiance peu festive de la salle.

5. Varia

EF informe l'assemblée que l'année prochaine, les élections générales pour le conseil de paroisse auront lieu dans le canton de Fribourg. Tous les membres du conseil paroissial de Morat ont décidé de ne pas se représenter pour une nouvelle législature. Il faut donc élire cinq nouveaux conseillers et conseillères de paroisse.

Si moins de cinq personnes se présentent à la fonction, les candidats seront déclarés élus tacitement. Pour les sièges restants au conseil de paroisse, un scrutin sans dépôt de listes électorales aura lieu le 2 avril 2023, à la majorité relative.

Le conseil paroissial souhaite éviter un scrutin.

Zita Schroeter prend la parole et dit qu'avant le vote, on a compté 43 votants. Le résultat du vote pour l'approbation du budget du compte courant était de 20 voix contre 19 voix pour et 3 abstentions. $20 + 19 + 3$ donne 42, ce qui signifie qu'une des personnes ayant le droit de vote dans la salle n'a voté ni pour ni contre le budget et ne s'est pas abstenue. Avec un résultat de vote qui se joue à une voix près, une voix manquante n'est pas négligeable.

Rui Gomes Amorim prend la parole et dit qu'il a été compté dans le décompte des 43 votants (car il a confirmé être membre de la paroisse), mais qu'il n'a que 14 ans et n'a pas voté.

Charles-Albert Egger demande s'il est possible d'obtenir une justification pour la démission des cinq membres du conseil de paroisse.

Mathias Stauffacher répond que les membres du conseil de paroisse ne démissionnent pas, mais ne se présentent pas à une réélection.

Charles-Albert Egger aimerait savoir si les décrets de l'évêque concernant les unités pastorales et l'appartenance des paroissiens romands en sont la raison.

Jacques Moser répond que chaque membre du conseil paroissial a fait son choix et qu'il n'a pas envie de l'expliquer. Lui-même ressent une certaine lassitude après trois législatures.

Charles-Albert Egger demande s'il y a déjà des candidats pour l'élection du conseil de paroisse.

Elsbeth Fiedler répond qu'ils ont actuellement une promesse et une promesse éventuelle et clôt l'assemblée à 22h35.

Morat, le 14 décembre 2022

La présidente



Elsbeth Fiedler
Présidente du Conseil paroissial

La secrétaire du procès-verbal



Zita Schroeter
Administratrice

Remarque : pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal, veuillez les demander par e-mail à administration@paroisse-morat.ch. Pour les recevoir sous forme imprimée par la poste, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées sous forme numérique par e-mail.